

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1387

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le droit d'initiative galvaudé

LES COURROIES DE transmission politique sont en Suisse nombreuses et de grande complication parce que tous les partis forts sont associés à l'exercice du pouvoir, parce qu'on consulte obligatoirement avant de légiférer, parce que la Chambre du peuple et la Chambre des cantons doivent s'entendre à la virgule près. Le système est lent, précautionneux. Dès lors une minorité peut être trop faible, trop régionale, trop peu agréée pour que ses propositions soient reçues comme helvétiquement correctes. L'initiative lui donne droit d'être directement entendue. C'est une bonne chose.

Mais que dire d'un parti qui contrôle le plus grand nombre de courroies de transmission et qui recourt à l'initiative populaire? Le parti radical est installé au Conseil fédéral et, de surcroît aux postes-clé de l'Économie et des Finances. Il est en osmose avec les associations économiques, présent aussi dans les médias par le groupe NZZ, à Zurich, Berne et Saint-Gall, bien installé dans toutes les régions linguistiques. Et il s'apprête pourtant à lancer une initiative pour demander un moratoire fiscal! Pas d'impôts nouveaux à moins qu'on n'abatte, pour un montant équivalent, un impôt déjà existant. L'évolution démographique est la seule exception admise.

L'initiative concoctée est le degré zéro de l'imagination, électoraliste à se pincer le nez, suiviste en reprenant le thème à succès de l'UDC zurichoise, floue dans sa rédaction

L'initiative concoctée est le degré zéro de l'imagination, électoraliste à se pincer le nez, suiviste en reprenant le thème à succès de l'UDC zurichoise, floue dans sa rédaction et surtout superflue. Qu'on songe que le parti radical a déjà fait adopter, à l'instigation de son conseiller fédéral Villiger, un verrouillage constitutionnel des déficits! À quoi sert le pouvoir si l'on ne veut pas l'assumer librement en fonction des circonstances? Il ne peut y avoir de politique cadennassée.

D'autres politiciens, minoritaires ceux-ci, veulent lancer une initiative pour que les initiatives rédigées soient directement soumises au peuple, dans les six mois qui suivent leur dépôt et sans préavis donné par le Parlement. Une étude préalable par le Conseil fédéral et les Chambres des conséquences d'une initiative est pourtant

indispensable à une prise de décision du peuple et des cantons. À défaut l'initiative ne définit plus une proposition, elle devient une réaction à une émotion. Le recul dans le temps est une condition d'un jugement politique et non pas populiste.

Mais la défense d'un droit d'initiative authentique implique d'abord qu'un parti gouvernemental comme le parti radical ne la dévoie pas. AG